

# La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 38 Décembre 2007

L  
U  
D  
E  
S  
le  
C  
O  
Q  
U  
E  
T



## **Informations pratiques**

### **Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly**

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Pour Sillery de 14 h à 18 h, et

mercredi matin de 9h à 12h

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

### **Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :**

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

## **Important**

Les nouvelles inscriptions sur les listes électorales doivent être faites en mairie avant le 31 décembre 2007

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 octobre 2007**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MRS GEORGETON Guy, FAYOLA Fernand, QUATRESOLS Denis, BRIXON Alain, RULLAND Nicolas, QUENARDEL Michel, JOREZ Denis, BRIMONT Joël, MMES MAILLIET Nicole, MENU Colette

ABSENTS : MME JUPIN Lisa, MME HURÉ Marie-José, M. CLÉMENT Jean-Paul, QUATRESOLS Gérald, M. DIOT Jean-Claude

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- AUTORISE le Maire à signer le marché complémentaire du groupe scolaire concernant le lot n° 2, charpente bois, avec le Bâtiment Associé pour un montant de 17 480 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'INSEE pour la transmission des données électorales et de l'état civil.
- DÉCIDE de maintenir l'obligation de déclaration préalable d'édification des clôtures.

- PREND CONNAISSANCE des rapports d'activité des services :

- de distribution de l'eau potable
- de l'assainissement
- de la collecte des déchets ménagers

Le Maire informe le conseil :

- d'une révision simplifiée du P.O.S. sur la commune de Mailly-Champagne.
- d'un courrier effectué par la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims concernant le transport des lycéens vers Reims.

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 novembre 2007**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GEORGETON Guy, MMES JUPIN Lisa, HURÉ Marie-José, MAILLIET Nicole, MRS QUATRESOLS Denis, BRIXON Alain, RULLAND Nicolas, QUENARDEL Michel, JOREZ Denis, BRIMONT Joël

ABSENTS : M. FAYOLA Fernand (pouvoir à M. GEORGETON), M. CLEMENT Jean-Paul (pouvoir à M. QUATRESOLS Denis), MME MENU Colette (pouvoir à M. QUENARDEL Michel), M. QUATRESOLS Gérald, M. DIOT Jean-Claude

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- DONNE son accord pour la délivrance aux affouagistes en 2008 de la coupe de bois prévue dans la parcelle 14, les délais d'exploitation, vidange comprise sont fixés au 15.9.2008.
- FIXE le prix des affouages pour 2007/2008 à 3.50 € le stère.
- ACCEPTE le retrait de 5 communes du S.I.E.M. et l'adhésion de la Communauté de Communes du Mont de Noix et de la commune de Mourmelon le Grand.
- RENOUVELLE le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 5 heures par semaine à compter du 01/01/2008
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les tarifs d'occupation des non résidents de la salle des fêtes comme suit. Par contre, les tarifs d'occupation des résidents restent inchangés.

	<u>Non résidents</u>	<u>Résidents</u>
Grande salle été	700 €	370 €
Grande salle hiver	790 €	440 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)	200 €	200 €
Petite salle été	320 €	160 €
Petite salle hiver	370 €	190 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)	100 €	100 €
Réunion, conférence		
G. Salle	160 €	290 €
P. Salle	90 €	140 €

- RECOUVRE auprès de la commune de VILLE EN SELVE la somme de 1293 € pour les frais de scolarité 2006 / 2007, concernant 1 enfant en maternelle.
- - ACCEPTE les avenants du groupe scolaire pour les lots :

N° 3 couverture d'un montant de 2 166.27 €  
 N° 4 menuiseries extérieures d'un montant de 382.72 €  
 N° 11 électricité d'un montant de 2 854.10 €

- ACCEPTE le remboursement par le Syndicat Mixte Scolaire du Collège de Rilly la Montagne, aux communes ayant participé à la construction du gymnase, du reliquat du produit de cession de celui-ci au département, soit la somme de 23 150.73 € pour LUDÉS

Le conseil prend connaissance

- du bilan des écoles 2006 / 2007
- de la demande faite à la Préfecture pour le déplacement du Bureau de vote à la Salle Socio-culturelle, compte tenu du manque de chauffage à la salle de conseil à la mairie

- du non exercice du Droit de Prémption Urbain sur les immeubles appartenant à :

M GUIARDEL sis 1 Craon de Ludes  
 M.LELARGE/ MAYOT sis 17 rue St Vincent  
 MME DORIGNY/MEYER sis 1 rue de la Liberté  
 CONSORTS JENOT sis 9 Impasse Heidsieck

## Informations diverses

La société VEOLIA effectue actuellement des travaux sur le réseau d'eau de la commune (remplacement des tuyaux en plomb). Des coupures d'eau consécutives à ces travaux sont donc possibles.

### **Élections de mars 2008.**

Suite aux travaux du groupe scolaire nous privant de chauffage à la mairie, le bureau de vote des 9 et 16 mars prochain (élections municipales) sera déplacé à

la salle socio-culturelle.

### **Collecte des poubelles pendant les fêtes**

La collecte des 25 et 31 décembre sera avancée aux samedis 22 et 29 décembre de bonne heure (veillez à sortir vos poubelles la veille)

Merci de venir retirer vos **déclarations de récolte** en mairie.

Un **porte-monnaie** a été trouvé, vous pouvez le récupérer en mairie.

Le **marchand de légumes** présent le mardi matin sur la place de la République fera également une tournée au porte à porte à partir de 12 h ce même jour.

**L'arbre de Noël** des écoles aura lieu le 21 décembre à 14h30 à la salle des fêtes de Ludes

## Rappels :

Exposition à Ludes : Jardiner au naturel, ça coule de source ! Du 21 janvier au 1er février 2008 à la salle des fêtes (cf. gazette n° 37 d'octobre 2007)

« Non aux seringues dans les poubelles » : il existe un service gratuit de collecte des déchets de soins piquants et coupants en déchèterie .  
 Renseignements 03 26 05 40 78

## **Droits et démarches**

Pour en savoir plus sur vos droits et démarches concernant vos papiers, logement, travail, justice, famille, rendez-vous sur internet à Service-Public.fr ou par téléphone au 3939 ( 0.12 € /min à partir d'un téléphone fixe)



## Marché de Noël

Le marché de Noël organisé par l'association des parents d'élève « LM l'école » se tiendra samedi 8 et dimanche 9 décembre à la salle socio-culturelle.

Au programme : atelier de coloriage de 10h30 à 12h et de 14h à 16h. Venue du Père Noël dimanche 9 de 14h à 16h. Buvette et gâteaux dimanche après-midi. Nombreux exposants, soit parents d'élèves, soit exposants extérieurs.



## Saint Vincent

Le Comité de Saint Vincent, vous invite à la fête de notre Saint Patron

**Le Samedi 19 janvier 2008.**

**16h30** Messe en l'honneur de Saint Vincent avec la participation des chorales et de l'harmonie de Ludes, transmission du bâton de Saint Vincent, remise des médailles et des diplômes, vin d'honneur suivi du repas dansant à 50 euros par personne.

Le repas est assuré par le Café des amis et la soirée animée par l'orchestre Maracaïbo

Vous pouvez vous inscrire auprès de Gilles et Sophie Lelièvre-Forget au 03 26 11 73 ou 06 10 94 65 79

**Pour des raisons de places limitées le règlement se fera à la réservation**

### Récompenses pour activité professionnelle honorable

Les récompenses pour les ouvriers vigneron, contremaîtres, chefs vigneron, etc. peuvent être demandées auprès de Jorez Bertrand au 06 19 64 92 34

Diplôme de médaille d'Argent : 20 années consécutives

Diplôme de médaille de Vermeil : 30 années consécutives

Diplôme de médaille d'Or : 35 années consécutives



## COMITE de JUMELAGE

### Week-end à Trèves

Comme chaque année en novembre, les membres des bureaux des deux comités de jumelage de Ludes et de Sörgenloch se sont retrouvés pour un week-end de travail qui a consacré aussi une large place au tourisme.

Le but de cette rencontre à mi-chemin est de planifier les manifestations et les festivités à venir.

Cette année la rencontre se situait côté allemand, à Trèves, ville riche en histoire antique, car elle fut le siège de la résidence de quelques empereurs romains, en particulier du grand empereur Constantin. Une exposition internationale très importante et très intéressante qui lui était consacrée a enchanté tout le groupe. La ville possède en outre des thermes et une cathédrale d'époque romaine et la célèbre Porta Nigra qui a traversé les siècles presque intacte, et témoigne aujourd'hui de ce glorieux passé.

Encore une fois, cette sortie fut très appréciée par les participants allemand et français.

Nous accueillerons nos amis d'outre Rhin à Ludes du 23 au 25 mai 2008. La rencontre de fin d'année aura lieu les 8 et 9 novembre 2008.

Si vous souhaitez participer aux activités du comité de

jumelage, vous pouvez vous renseigner auprès de Régis QUATRESOLS. Le comité de jumelage est toujours à la recherche de nouvelles familles.



## Comité « Ludes en fêtes »



Le comité Ludes en fêtes organise un après-midi en l'honneur de **Saint Nicolas**

**Samedi 8 décembre 2007** à partir de 14 h. Les enfants pourront utiliser la calèche de Saint Nicolas. Après le rituel tour du village, un grand lâcher de ballons aura lieu à la salle des fêtes, et des friandises et du vin chaud seront distribués. L'harmonie sera de la fête et animera cette manifestation. La recette de la vente des ballons sera reversée au bénéfice du Téléthon.

**Rendez-vous à 14h place de la mairie.**

## TRANSPORTS SCOLAIRES A REIMS

En partenariat avec la Communauté de Communes et le financement du Conseil Général, nous vous informons que la mise en place d'un ramassage scolaire sur la commune de Ludes est envisageable à compter de janvier 2008.

Celui-ci sera financé à hauteur de 90% par le Conseil Général de la Marne et à hauteur de 10% par le budget de la Communauté de Communes.

Cependant, si nous instaurons un ramassage scolaire, les abonnements SNCF subventionnés à hauteur de 90% par le Conseil Général de la Marne seront supprimés.

Aussi, avant de mettre en place ce circuit, nous souhaitons recenser les avis des utilisateurs.

Les parents ayant reçu un courrier, sont invités à retourner le coupon réponse joint avant le **10 décembre 2007**. Les parents qui seraient concernés et qui n'auraient pas reçu ce courrier, sont invités à se faire connaître en Mairie pour la même date.

Les horaires de ramassage seront les suivants :  
(Départ et arrivée à Reims au Stade St Symphorien, derrière la Sous-Préfecture)

### **Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

Départ à 6h55 arrivée à 7h25 à Reims

Retour à 18h30 arrivée à Ludes à 19h11

### **Mercredi et Samedi :**

Départ à 6h55 arrivée à Reims à 7h25

Retour à 12h35 arrivée à Ludes à 13h05

Par ailleurs, les élèves pourront bénéficier du coupon TUR qui est subventionné à hauteur de 90% par le Conseil Général de la Marne, 10% restant à la charge des familles (sauf pour les élèves post-bac et les élèves inscrits dans les lycées suivants : Libergier, Roosevelt, Jean XXIII, Jeanne d'Arc et Saint Jean Baptiste de la Salle).

# Permis de construire

## Quelles autorisations pour quels travaux ?

Avant d'entamer des travaux, dans la plupart des cas, vous devez effectuer une déclaration préalable (DP), et pour certains travaux, obtenir un permis de construire (PC).

Abri de jardin	Aucune formalité en dessous de 2 m <sup>2</sup> de Shob
	DP entre 2 m <sup>2</sup> et moins de 20 m <sup>2</sup> de Shob
	PC si Shob égale ou supérieure à 20 m <sup>2</sup>
Agrandissement	DP entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> de Shob créée
	PC si création de plus de 20 m <sup>2</sup> de Shob
Aménagements intérieurs	Aucune formalité si les travaux ne touchent pas à l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire.
	Sinon DP jusqu'à 20 m <sup>2</sup> de Shob créée.
	PC au-dessus de 20 m <sup>2</sup> de Shob créée.
Barbecue "en dur"	Aucune formalité si moins de 2 m <sup>2</sup> d'emprise au sol
	DP au-dessus de 2 m <sup>2</sup>
Changement de destination d'un bâtiment	DP même s'il n'y a pas de travaux
	PC si modification des structures porteuses ou de la façade.
Clôture (grillage, palissade, haie...)	DP si le secteur fait l'objet d'une protection spécifique (secteur sauvegardé, ...) ou si une délibération municipale l'impose.
Combles (aménagements sans modification de l'aspect extérieur)	Aucune formalité en dessous de 10 m <sup>2</sup> de Shob transformée en Shon. DP si plus de 10 m <sup>2</sup> de Shob transformée en Shon.
Combles (aménagements avec modification de l'aspect extérieur)	DP quelle que soit la surface de Shon créée.
Création d'ouverture (modification de portes, nouvelles fenêtres...)	DP
Garage (construction)	DP jusqu'à 20 m <sup>2</sup> de Shob créée.
	PC si création de plus de 20 m <sup>2</sup> de Shob
Mur de clôture	Aucune formalité si moins de 2 m de hauteur
	DP à partir de 2 m de hauteur, ou lorsque le secteur fait l'objet d'une protection spécifique, ou si une délibération municipale l'impose.
Piscine intérieure	Aucune formalité si les travaux ne touchent pas à l'aspect extérieur du bâtiment, et ne s'accompagnent pas d'un changement de destination.
Piscine extérieur	Aucune formalité pour un bassin inférieur ou égal à 10 m <sup>2</sup>
	DP entre 10 m <sup>2</sup> et 100 m <sup>2</sup> pour un bassin découvert ou dont la couverture ne dépasse pas 1,80 m de hauteur
	PC pour un bassin découvert de plus de 100 m <sup>2</sup> ou un bassin couvert dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur
Panneaux solaires	DP
Ravalement	DP
Surélévation	DP s'il y a création ou agrandissement d'ouverture
	PC s'il n'y a pas création ni agrandissement d'ouverture.
Terrasse	Aucune formalité si moins de 2 m <sup>2</sup> de Shob
	DP entre 2 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> de Shob
	PC au-delà de 20 m <sup>2</sup> de Shob
Véranda	Aucune formalité si moins de 2 m <sup>2</sup> de Shob
	DP jusqu'à 20 m <sup>2</sup> de Shob
	PC si plus de 20 m <sup>2</sup> de Shob.

Shob : surface hors œuvre brute. Shon : surface hors œuvre nette. DT : déclaration de travaux. PC : permis de construire.